



AGRICULTURE SOUS COUVERT FORESTIER EN MARTINIQUE

L'agriculture sous couvert forestier (ASCF) est une pratique qui consiste à cultiver des productions agricoles au sein d'un système forestier, sans recourir à la déforestation. Les productions se développent sous la canopée, préservant ainsi l'intégrité des écosystèmes forestiers tout en soutenant une activité agricole dans un système ayant des avantages sociaux, économiques et environnementaux.

Les cultures possibles sous couvert forestier incluent des espèces comme le cacao, le café, la vanille, et diverses plantes aromatiques et médicinales. Cette méthode favorise la biodiversité, protège les écosystèmes et limite les impacts environnementaux.



MODÈLE ASCF EN MARTINIQUE

Descriptif

- **Surface** : surface petite à moyenne, topographie variable
- **Diversité** : cacao, vanille, café, poivre, banane, ananas, igname etc.
- **Temps de travail** : important à l'installation, puis gestion régulière
- **Valeur économique** : autoproduction et circuits courts privilégiés

En Martinique, l'ASCF permet de valoriser les surfaces boisées tout en diversifiant ses revenus.

Activités complémentaires

- **Agrotourisme** : développement d'activités éducatives et immersives autour de l'ASCF et des produits cultivés.
- **Valorisation des semences** : récolte de graines d'arbres semenciers précieux pour approvisionner les pépiniéristes et préserver la biodiversité, dans le respect d'un protocole de préservation.

ASCF : UNE APPROCHE AGRICOLE AUX MULTIPLES BÉNÉFICES

Agronomiques	Economiques	Sociaux	Environnementaux
Favorise la biodiversité et soutient les pollinisateurs	Diversifie les sources de revenus par le développement de nouvelles productions	Contribue au bien-être au travail	Protège les écosystèmes et restaure les milieux naturels
Crée un microclimat favorable aux cultures	Valorise des produits forestiers	Limite les risques pour la santé des travailleurs	Valorise et entretient les surfaces boisées existantes
Protège contre les vents et l'érosion	Offre une production résiliente face aux aléas climatiques, économiques et sociaux	Contribue à l'autonomie alimentaire locale	Régule le cycle de l'eau et limite le ruissellement
Améliore la fertilité des sols par la décomposition organique	Permet l'accès à des financements et aides		

PAR OÙ COMMENCER ?

L'ASCF est un système agricole à part entière. Bien qu'il s'inspire des dynamiques naturelles, il requiert une planification précise et une gestion adaptée.

Processus de conception et de planification du projet

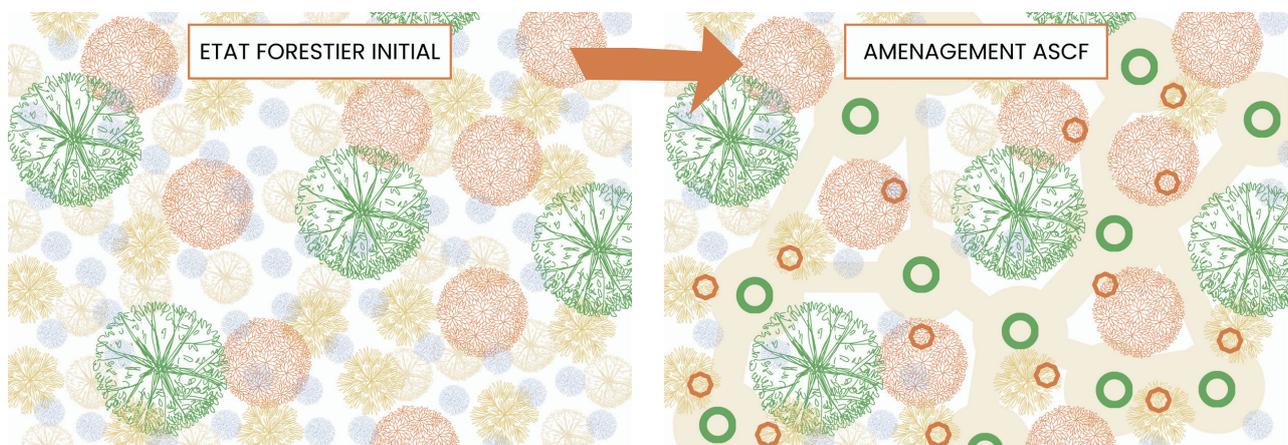
Diagnostic : analyser les caractéristiques de la parcelle (ombrage, sol, biodiversité, climat)

Choix des espèces : sélectionner des cultures adaptées aux objectifs et aux caractéristiques de la parcelle

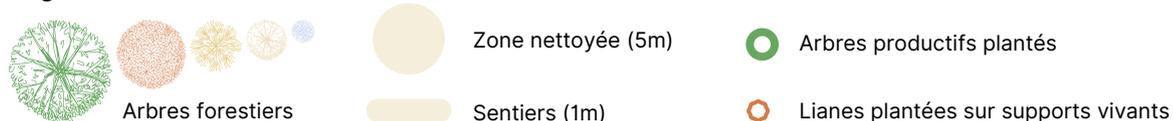
Aménagement : identifier les arbres à conserver, localiser les plantations et les sentiers

Conformité : vérifier le cadre réglementaire du projet

Schéma : Exemple d'aménagement sous couvert forestier



Légende



EXEMPLES D'ASCF SUR LE TERRITOIRE MARTINIQUAIS

EARL Bassin Bleu : agroforesterie diversifiée en milieu forestier humide

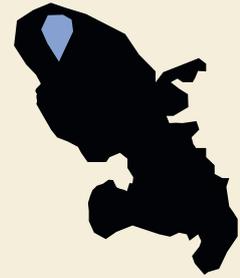
Localisation : Morne Rouge, forêt humide

Typologie : forêt nourricière

Objectif : autoproduction et vente en circuits courts

Avancement : installé depuis 2021

Cet agriculteur cultive une grande diversité de plantes (cacao, vanille, banane, chayah, maracudja, etc.) et utilise des espèces à croissance rapide (roucou, zamana, bois canon, etc.) pour enrichir le sol. Bien que ce système génère peu de revenus, il garantit une auto-alimentation variée et une résilience écologique grâce à un entretien régulier.



GIEE Râteau : un groupement d'agriculteurs installé dans les forêts du sud

Localisation : Trois-Ilets, forêt sèche

Typologie : production à haute valeur économique

Objectif : autoproduction et vente en circuits courts

Avancement : en cours d'installation (2024)

Créé en 2023, le *GIEE Râteau réunit une dizaine d'agriculteurs installés en ASCF chacun sur environ deux hectares. Le groupement favorise le partage de connaissances et de moyens pour la mise en œuvre des techniques de production sous couvert forestier. Les membres nettoient leurs parcelles selon leur plan de gestion et y plantent du cacao et de la vanille. À terme, ils mutualiseront les récoltes pour renforcer leur compétitivité et développer des solutions communes de transformation et de distribution. Certains agriculteurs envisagent l'expérimentation de cultures secondaires telles que le poivre et le pitaya, tout en valorisant les semences d'espèces forestières locales. Ces activités complémentaires permettent une rentabilité croissante sur plusieurs années mais nécessitent une charge de travail initiale élevée qui diminuera progressivement.

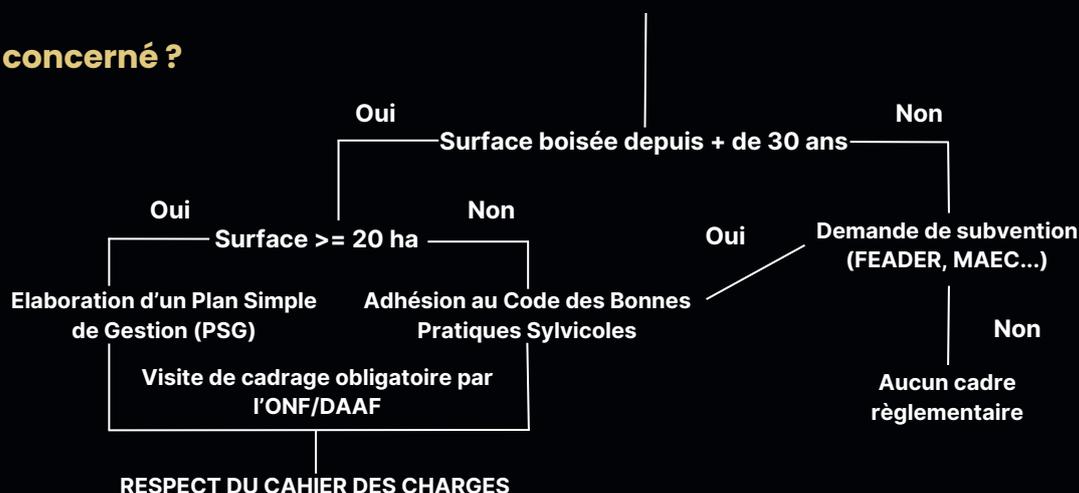


**Un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) est un collectif d'agriculteurs visant à améliorer la durabilité de leurs pratiques agricoles tout en optimisant leur rentabilité.*

RÉGLEMENTATION ET CAHIER DES CHARGES

Grâce au travail de la "Commission Régionale de la Forêt et du Bois", l'ASCF est désormais officiellement reconnue, soumise à déclaration, réglementée et accompagnée. Ce cadre réglementaire favorise une agriculture durable, préserve les écosystèmes et limite les impacts environnementaux.

Suis-je concerné ?



Cahier des charges

L'ASCF impose de respecter les réglementations agricoles et forestières. Pour cela plusieurs conditions doivent être respectées :

1. Etablir un diagnostic initial (visite de cadrage)
2. Conserver une couvert forestier diversifié (3 strates, houppiers >50%, régénération naturelle, minimum 200 arbres/ha)
3. Favoriser des productions agricoles variées et la diversité génétique (au moins 2 espèces/variétés par parcelle, minimum 200 plants/ha)
4. Établir un programme de coupes et travaux sur 10 ans minimum
5. Enregistrer les interventions réalisées sur chaque parcelle en ASCF
6. Interdiction d'introduire des espèces à caractère invasif
7. Interdiction stricte d'utiliser des intrants chimiques
8. Interdiction de détruire les cours et plans d'eau naturels, instaurer une gestion économe en eau pour les cultures
9. Elevage soumis à concertation (ovin, caprin, bovin, porc, volailles, etc.) sauf apiculture
10. Préconisation de gestion du couvert en futaie régulière

Ces principes visent à assurer la durabilité et la résilience des systèmes agricoles sous couvert forestier, tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

Vous souhaitez être soutenu dans votre projet d'agriculture sous couvert forestier ?
Contactez l'Association Française d'Agroforesterie.



Tél : 06 96 69 99 29 / martinique@agroforesterie.fr

